

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
2024 66**

**AUTORISATION DE TRAVAUX
Route barrée
Rue des Quatre Vents
7 mai 2024 (1 jour calendaire)**

Le Maire de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

Considérant les travaux sur réseau aérien haute tension le 7 mai 2024 effectués par l'Entreprise ENEDIS-DRPCH-TST HTA POITOU CHARENTE ZI Les Charriers 17100 SAINTES, représentée par Mr BERNARD Tony.

ARRETE

ARTICLE 1 : La commune de Nieul Les Saintes autorise l'entreprise ENEDIS-DRPCH à entreprendre les travaux.

ARTICLE 2 : Il sera interdit de circuler rue des Quatre Vents, le 7 mai 2024 le temps des travaux. Une déviation par la rue des Acacias sera assurée de 13 h 30 à 16 h 00.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place l'entreprise ENEDIS-DRPCH-TST HTA POITOU CHARENTE.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de NIEUL LES SAINTES.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Mr. le Maire de la commune de NIEUL LES SAINTES, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT PORCHAIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nieul lès Saintes
Le 18 avril 2024

P/o Le Maire,
L'Adjoint au Maire par délégation,
Patrick CHALMETTE

